



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la brigade "Anne de Kiev"

Question écrite n° 6428

Texte de la question

M. Alexandre Dufosset attire l'attention de M. le ministre des armées sur les questions que soulève la situation de la brigade ukrainienne dite « Anne de Kiev », partiellement formée sur le sol français. Cette unité comprend 4 500 hommes, dont près de 2 300 ont été entraînés en France dans des camps militaires du Grand Est. Elle est censée incarner la coopération stratégique entre Paris et Kiev telle qu'elle a été formalisée dans l'accord du 16 février 2024, lequel encadre le soutien de la France à un pays victime d'une invasion et d'une guerre d'agression intolérables. La brigade « Anne de Kiev » a bénéficié d'un appui militaire considérable, incluant des véhicules blindés AMX-10 RC, des canons Caesar et des véhicules de l'avant blindés (VAB), ainsi que d'un soutien politique sans équivoque, symbolisé par la visite du Président de la République dans un camp de formation de l'est de la France le 9 octobre 2024. Or, quelques semaines après son déploiement sur le sol ukrainien, fin 2024, cette brigade est au centre d'interrogations dont la presse internationale s'est fait l'écho. Elle aurait en effet été désorganisée et fragmentée sur différents fronts et aurait enregistré un nombre important de désertions, en France comme en Ukraine. M. le ministre a confirmé, en janvier 2025, 55 désertions sur le territoire français durant la phase de formation. D'autres cas font aujourd'hui l'objet d'enquêtes par le bureau d'enquête d'État ukrainien, tandis que des commandants de cette unité ont été démis de leurs fonctions. Cette situation est déroutante à deux titres au moins. Sur le plan sécuritaire, la possibilité pour des soldats étrangers en formation dans le pays d'échapper à leur encadrement, surtout dans un contexte de guerre active, d'attaques hybrides et de menace terroriste persistante, suscite l'interrogation. Sur le plan militaire, l'image des armées françaises se trouve à risque lorsque le bénéfice des formations dispensées à des soldats étrangers est compromis par une gestion du pays partenaire qui semble défaillante. Dans ce contexte, il souhaite savoir si un retour d'expérience (RETEX) officiel a été engagé sur la brigade « Anne de Kiev » et comment il entend prévenir les cas de désertions ou de désorganisation dans le cadre de nouvelles coopérations similaires, avec l'Ukraine ou d'autres pays.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Dufosset](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6428

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2025](#), page 3189